

Charte des capitaines de route à l'A3C

Vos capitaines de route pour 2022/2023 :

Groupe 3 : **Françoise** (06 73), **Nicolas** (06 95), **Sandrine** (06 70)
Groupe 2 : **Christian** (06 57), **Franck** (06 01), **Guy** (06 30)
Groupe 1 : **Arnaud** (06 45), **Laurent** (06 60), **Eric** (06 26)

Les capitaines de route sont des cyclos volontaires, chargés du bon déroulement des sorties organisées par le club. Ils s'assurent de la cohésion du groupe et veillent à ce que tous les membres respectent les règles de sécurité prévues par le document « *Rouler en groupe à l'A3C* ». Ils peuvent éventuellement être votre relais avec le Responsable des cyclos et/ou le Président. N'hésitez pas à leur faire part de vos remarques sur les parcours, les sorties, la vie du club, etc...

Chaque membre du groupe doit être conscient que le capitaine de route :

- est un bénévole
- ses compétences associées à son expérience font en sorte que son autorité soit bien comprise et admise par ses camarades de route
- **sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de négligence, d'imprudence ou de non-respect des règlements et des instructions reçues**
- **n'a aucune responsabilité juridique vis-à-vis des membres de son groupe** (tout adhérent à l'A3C est responsable de ses actes)

Missions essentielles des capitaines de route :

- *veiller à ce que son groupe n'excède pas 20 cyclos*
- *s'assurer avant le départ de la sortie* que chaque licencié(e) porte son casque, a si possible revêtu les couleurs du club, ou à défaut des vêtements visibles
- *veiller à la sécurité générale du groupe et des autres usagers de la voie publique* : respect du code de la route, prévenir les comportements à risques, conduite à adopter lors d'une chute, d'une crevaison, d'un ennui mécanique, pause...Cependant votre capitaine de route n'est pas un policier, comme vous, il fait du vélo pour son plaisir, il ne doit passer son temps à reprendre les écarts de conduite...
- *faire respecter l'itinéraire prévu* en s'assurant que chaque licencié(e) connaît le circuit à emprunter. Les capitaines de route peuvent être amenés à modifier le parcours : travaux, dégradation subite des conditions météorologiques, retard lié à un incident, à des crevaisons répétitives, fatigue des participant(e)s ...
- *organiser la solidarité au sein du groupe* en s'assurant qu'un (ou plusieurs) membre(s) du groupe n'est/ne sont pas en difficulté : dans ce cas il doit « réguler » l'allure du groupe
- *accueillir et conseiller les nouveaux licenciés* : dans certains cas le capitaine de groupe peut orienter vers un groupe plus rapide ou à l'opposé vers un groupe plus faible
- *sensibiliser au respect de la nature* : les détritres dans la poche, pause « pipi » dans des zones non urbanisées...
- *communiquer auprès des membres du groupe* : informations sur les sorties du club, renouvellement/prise de la licence, changement d'horaire, un projet particulier, etc...
- *diriger les opérations en cas d'accident*, prendre les dispositions pour éviter tout sur-accident. Dans ces circonstances, des mesures doivent être prises rapidement : protéger la/les victime(s), sécuriser le groupe, prévenir (ou faire prévenir) les secours, porter assistance au(x) blessé(s).

Chacun des cyclos doit se souvenir impérativement des 4 étapes à respecter pour porter secours :

- **PR**otéger la zone accidentée
- **EX**aminer l'état de la (ou des) victime(s)
- **FA**ire Alerter ou alerter les secours
- **SEC**ourir le (ou les) blessé(s)

Si le capitaine est en possession de son téléphone, il est vivement recommandé aux cyclos du groupe d'avoir aussi le leur et d'enregistrer les numéros de leur(s) capitaine(s).